

Commune de HUILLE-LEZIGNE
Compte rendu de réunion Séance du 25/06/19

L'an 2019, le 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : CORNUAILLE Gisèle, BOURDIN Melinda, LAMBRECHT Brigitte, Isabelle DESMARRES, BODY Christelle, DADIE Murielle, Mme LECUIT Emilie
MM : ADRION Guy, Bernard GACHIGNARD, LEBRUN Henri, Dominique GAUTIER, TEIXEIRA Paolo, AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, GOURDON Michel, RAVET Alexandre, ALLEAUME Hubert, Marc CIROT, RAIMBAULT Yohann

Excusés : MM : MONNIER Sébastien, DOLBEAU Cédric, Mme AUBERT Céline

Absents : M. Olivier TUSSEAU

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 24
- En exercice : 20
- Votants : 20

Date de la convocation : 18/06/19

Date d'affichage : 18/06/2019

Secrétaire de séance : Monsieur GACHIGNARD Bernard

1. Choix du logo de la commune nouvelle

Madame la Maire présente au conseil municipal différentes propositions de logo pour la commune nouvelle. Un habitant de la commune, M. LEBRUN Thomas est venu lui-même présenter son logo.

Le conseil municipal décide de retenir son logo en modifiant « la vallée du Loir » par soit :

« Villages d'Anjou » (pour : 18, contre : 2)

« Vallée du Loir » (pour : 1, contre : 19)

« En vallée du Loir » (pour : 1, contre : 19)

Il demande à Monsieur LEBRUN Thomas, une nouvelle proposition avec des couleurs dans le logo.

2. Proposition d'achat de terrain

Réf : 01-25/06/19

PARCELLES A 592, A 593 (Lézigné)

Madame la Maire informe le conseil municipal que les héritiers de M. COURTIN ont accepté l'offre d'achat à 70 000€ en précisant que le bien sera vide de tout meuble.

Le conseil municipal souhaite préciser que le bien ainsi que les dépendances doivent être vides et le terrain nettoyé. Et qu'un état des lieux sera fait avant la signature du compromis.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide d'acheter les parcelles A 592, et A 593 appartenant aux héritiers de M. COURTIN pour un montant de 70 000€ net vendeur.

3. Participation aux fournitures scolaires 2018

Réf : 05-25/06/19

Madame la Maire informe le conseil municipal que la facture concernant la participation aux fournitures scolaires établie par le SIVM Huillé Lézigné pour le compte de la commune de Huillé avait été rejetée, elle demande au conseil municipal de régler cette facture sur le budget de la commune nouvelle.

Elle propose également d'attribuer la somme de 40€ par élève pour l'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte les propositions de madame la Maire.

4. Tarifs de la restauration scolaire

Réf : 07-25/06/19

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que suite à la consultation concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire, c'est l'entreprise RESTORIA qui a été retenue l'année dernière pour une durée de 3 ans.

Puisque les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2017, madame la Maire propose de les augmenter de 5 centimes pour la rentrée 2019/2020, soit 3.25 € pour le repas "enfant", 4.50 € pour le repas "adulte", 3.50 € pour les enfants hors commune, et de maintenir le tarif de pénalité pour les enfants qui viennent manger sans être inscrits au préalable, d'un montant de 3.50€.

Elle souhaite rajouter un tarif pour les enfants qui ont des PAI (projet d'accueil individualisé) et qui sont dans l'obligation d'apporter leur repas car ils bénéficient quand même du service, elle propose de les facturer 1€ par jour.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité (pour : 20, contre : 1, abstention : 1) vote les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 selon les propositions ci-dessus.

Séance levée à 23h30